Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 363

Artikel: Avant la Conférence du désarmement : une résolution

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260372

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sever

ANNONCES

ivement Femil

DIRECTION ET RÉDACTION

10 Emilie GOURD, Crêts de Pregny **ADMINISTRATION**

Mile Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux 1. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS SUISSE.... Fr. 5.--ÉTRANGER . 8.-

La ligne ou son espace
40 centimes Le numéro 0.25 Réductions p annonces répétées
La abonnements partent du forjannvier. A parlir de juillet, il est
édéliré des abonnements de G mois (3 fc.) rafables pour le semestre de Pour que l'homme vaille tout son prix, il faut que la femme vaille aussi tout

Alex. VINET.

LA QUINZAINE

Bien agitée et troublante, cette quinzaine que nous venons de vivre à Genève, et dont la bise précoce, fouettant et ébranlant sans pitié les frondaisons encore solidement attachées aux branches, pourrait être prise comme emblème. Car n'avons-nous pas eu, en quelques jours, de terribles secousses politiques, économiques, et morales, tant sur le terrain international de la company de la compan tional que dans nos affaires locales? et n'avions-nous pas l'impression que sur notre horizon spirituel chevauchaient au galop, comtional que dans nos affaires locales? et n'avions-nous pas l'impression que sur notre horizon spirituel chevauchaient au galop, comme sur le ciel sombre, d'inquiétants nuages?... Le différend sino-japonais, si lourd de conséquences dans le domaine politique, la crise financière anglaise, et tout ce que va comporter la dégringolade de la livre dans le domaine économique, arrivant en trombe dans une Assemblée de la S.d.N., que de bien mauvais prophètes avaient prédite, au contraire, terne et plate; les tragédies morales qui se jouent actuellement dans cette lamentable affaire de la Banque de Genève, et le fléchissement de la conscience individuelle qu'elles révèlent de façon si inquiétante; l'élection si chaudement disputée d'un membre de notre gouvernement genevois; la bataille engagée entre partisans et adversaires de la loi de protection du travail pour ce même jour, et qui touchait si directement aux intérêts professionnels de tant de femmes: en voilà assez pour satisfaire l'excitation de ceux que passionne la vie publique, comme pour alimenter les méditations de ceux qui aiment à dégager des faits leur philosophie.

Nous n'avons pas la prétention de nous compter parmi ceux-là, non point que cette tâche n'ait sa valeur essentielle, mais par simple modestie, et nous voudrions seulement commenter ici, à l'intention spéciale des lecteurs du Mouvement, le résultat de la journée électorale du 27 septembre, et dire le soulagement avec lequel nous avons accueilli l'élection au Conseil d'Etat de M. Albert Picot. Ceci non pas seulement parce que M. Picot. Ceci non pas seulement parce que M. Picot. Ceci non pas seulement parce que M. Picot. des sympathies féministes, qu'il a souvent élevé la voix, soit au Grand Conseil, soit dans des Assemblées, en faveur de nos idées, et parce que nous savons que nombre des principes de morale sociale que défendent nos Sociétés féminines trouveront en lui un appui certain; mais aussi parce que nous pouvons saluer dans son élection un élément de redressement indispensable à l'atmosphèr

de Genève, et la fin d'une agitation électorale qui a souvent nui à notre cause suffragiste auprès de « l'homme dans la rue », ou trop enclin à généraliser, ou à exiger des femmes, pour les déclarer dignes de voter, des idées analogues aux siennes!

Quant à la loi sur la fermeture des magasins, qui a été repoussée par les électeurs à 2500 voix de majorité, nous regrettons vivement de n'avoir pu, comme cela est notre habitude, en discuter, avant la volation, les avantages et les inconvénients dans le Mouvement. mais nous en avions toutefois déià avantages et les inconvénients dans le Mouvement, mais nous en avions toutefois déjà parlé, au moment où se signait le referendum lancé contre elle, et nos lecteurs se souviennent sans doute des opinions très opposées qui avaient été émises à son égard dans divers milieux féminius. Nous avons reçu, malheureusement trop tard pour pouvoir le faire paraître dans notre dernier numéro, un avis de plusieurs commerçantes, qui protestaient énergiquement contre la disposition prévue par la loi les obligeant à fermer leur magasin à 7 heures du soir, leur clientêle et leur genre d'affaires exigeant de leur part plus de souplesse; et d'autre part, nous savons combien vivement on souhaitait, chez les vendeuses et les employées, l'introduction de cet deuses et les employées, l'introduction de cet horaire leur assurant, non seulement du repos ou du délassement, mais des possibilités d'insou du deassement, mas des possimites d'ins-truction et de perfectionnement professionnel, et une vie de famille plus complète. Pour notre part, nous regrettons toujours l'insuccès d'une mesure de législation du travail, et c'est pourquoi nous espérons que, en s'inspi-rant de l'expérience faite, nos législateurs ne

vont pas tarder à remettre en chantier une nouvelle loi, peut-être plus souple sur certains points, mais qui harmonisera les conditions du travail de tant de femmes avec une existence normalement partagée entre le labeur et

Avant la Conférence du Désarmement

Une Résolution

Les grandes organisations féminines inter-nationales, réunies en séance de Comité spécial pour une action commune en faveur du désar-mement, tiennent à manifester l'appui conmement, tiennent à manifester l'appui con-vaincu qu'elles donnent à la prochaîne Confé-rence de Désarmement, et les vœux sincères qu'elles forment pour son succès. Elles s'en-gagent en outre à collaborer par tous les moyens en leur pouvoir à stimuler cette vaste opinion publique dont l'intérêt va toujours croissant, et à travailler à la réalisation de cette sécurité et de ce désarmement qui sont si instamment réclamés dans le monde entier.

Résolution votée par le Comité des Orga-nisations féminines internationales pour le Désarmement, lors de sa session de Genève du 5 septembre 1931, et transmise à tous les délégués à l'Assemblée:

Organisations constituantes de ce Comité:

constituentes de ce Comité:
Conseil International des Femmes; Alliance
Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes.
Filles; Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des
Femmes; Ligue internationale de Femmes
pour la Palx et la Liberté; Union Mondiale
de la Femme pour la Concorde Internationale; Fédération internationale des Femmes
dans les Carrières professionnelles; Fédération Européenne des Clubs Soroptimist;
Union Mondiale Chrétienne des Femmes Abstinentes; Comité National Américain pour
«The Cause and Cure of War.»

Organisations observatrices:

Guilde Internationale des Femmes Coopé-ratrices ; Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités.

Lire en 2me page: In Memoriam: Mme Estelle Würsten; M. Mau-rice Dunant. Le confilt sino-japonais et les femmes. La vie politique.

En 3me et 4me pages:

A. Leuch: Une discussion sur l'avortement aux Chambres fédérales.
La vie de l'ouvrière du textile en Allemagne.
S. Bonard: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.
Notre Bibliothèque. — A travers les Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne Vuilliomenet: La vie d'une pionnière: Lucy Stone (suite et fin). Pennello: Les femmes à l'Exposition fédé-rale des Beaux-Arts et des Arts appliqués.

La nationalité de la femme mariée à la Société des Nations

Il n'est pas besoin de rappeler aux lecteurs du Mouvement, qui ont été tenus au courant de ces faits au fur et à mesure qu'ils se sont produits, comment un Comité consultatif féminin, composé de représentantes de huit organisations féminines internationales, avait été chargé de présenter à la S. d. N. un rapport concentrant et coordonnant les points de vue de ces organisations sur la question complexe et difficile de la nationalité de la femme mariée ¹. Tous nos efforts devant donc tendre ensuite à faire adopter ce rapport par l'Assemblée de la S. d. N., un Comité spécial de propagande fut constitué sous la présidence de Mme von Matsch (Autriche),

FIGURES FÉMINISTES INTERNATIONALES PENDANT LA "SAISON DE GENÈVE"



La princesse Al. CANTACUZÈNE

Présidente du Conseil national des Femmes roumaines, Conseillère municipale à Bucarest, Conseillère tech-nique de la Délégution roumaine à la S. d. N.



Mrs. JINADARAJASA Vice-présidente de l'Association des Femmes indoues

auquel a incombé la tâche de rendre visite aux délégations nationales à l'Assemblée, et surtout aux membres de ces délégations siésquout aux membres de ces delegations sié-geant dans la Ire Commission (questions ju-ridiques) pour les amener à partager notre point de vue.

Indiques) pour les ameier à partager noire point de vue.

Il y aurait ici bien des détails intéressants à donner sur l'accueil qui nous a été fait, les observations qui ont été formulées, la sympathie que nous avons rencontrée, ou les objections qui nous ont été opposées, et dont la plus fréquente était toujours que, demander que la femme mariée puisse avoir une autre nationalité que son mari portait atteinte à l'unité de la famille (comme si cette unité n'était pas parfois bien plus sérieusement atteinte dans son essence morale, parce que, justement l'unité juridique était imposée au ménage!) D'autres critiques portèrent, non passur le fonds de la question, mais plutôt, et non peut-être sans raison, sur la tactique adoptée par les organisations féminines dans leur rapport: la Convention de La Haye sur la nationalité a été si difficile à élaborer, nous disait-on, qu'il aurait été plus diplomatique de chercher à l'améliorer dans celles de ses dispositions que nous critiquions, plutôt que de vouloir en faire table rase pour la remplacer par une autre. Il sera aussi bien permis de dire ici que l'on n'a pas toujours usé dans cette campagne de lobbying, de toute la discrétion et de tout le tact désirables, et que l'on a trop perdu de vue dans certains groupements que, s'il est utile de frapper un clou pour l'enfoncer, une insistance trop marquée finit par produire une exaspération nuisible à la cause que l'on cherche à défendre, ceci d'autant plus que ces méthodes de propagande varient d'un continent à l'autre, et que ce qui peut être excellent d'un côté d'un Océan heurte au contraire toutes les traditions et les coutumes de l'autre côté de ce même Océan. Et enfin, et malheureusement, il n'y eut pas cette unité de front que les hommes réclament toujours de toutes les femmes, quand bien même ils ne préchent certes pas d'exemple en ce domaine, tout au contraire: l'Union internationale des Ligues féminines Il y aurait ici bien des détails intéressants

catholiques adressa à la S. d. N. une lettre en catholiques adressa à la S. d. N. une lettre en opposition à notre mouvement, qui fut, ò logique masculine! recommandée au Conseil de la S. d. N. par les mêmes délégués qui, en janvier, s'étaient faits le porte-parole des féministes interaméricaines pour demander la constitution des organisations féministes en un Comité! A leur tour, quelques Sociétés féministes catholiques protestèrent contre cette lettre, et notamment l'Alliance sociale et politique de Ste Jeanne, affiliée à l'Alliance Internationale, qui groupe en Grande-Bretagne

lettre, et notamment l'Alliance sociale et politique de Ste Jeanne, affiliée à l'Alliance Internationale, qui groupe en Grande-Bretagne des féministes si convaincues.

Tout ceci pour indiquer dans quelle atmosphère se sont engagés les débats, tout récents, de la Ire Commission. Plusieurs pays ayant spécialement chargé le membre féminin de leur délégation de les représenter pour cette occasion à cette Commission, le premier orateur fut une oratrice, Dame Edith Lyttleton, déléguée suppléante de Grande-Bretagne, qui défendit notre cause avec autant d'autorité que de conviction et de savoir-faire, et qui déposa au nom de son gouvernement une résolution à laquelle notre Comité s'était rallié à l'unanimité moins une voix. D'autres délégations, l'Allemagne, le Chili, l'Inde (celle-ci par un discours d'une large inspiration féministe) l'Autriche, le Danemark lui apportèrent leur appui, alors que les Pays-Bas, par la voix malheureusement d'une déléguée féminine, et l'Italie lui faisaient opposition. Sur la proposition de la Grèce de clôturer le débat, en dépit de la douzaine d'orateurs encore inscrits (dont plusieurs femmes déléguées) une sous-commission de rédaction fut nommée (dont ne faisait partie aucune femme) qui apporta le lendemain cette résolution, assez semblable comme inspiration à la résolution britannique, et qui fut votée sans opposition aucune:

L'Assemblée
Ayant examiné avec le plus grand intéAyant examiné avec le plus grand intéquestion de la nationalité de la femme présenté conformément à la résolution du
Conseil du 24 janvier 1931, ainsi que le
rapport et les propositions du Comité des
représentants des organisations féminines
internationales qui y sont annexés,



¹ Le contenu de ce rapport a été analysé ici même par Mrs. Corbett Ashhy, qui représente l'Alliance Internationale dans ce Comité. Voir le Mouvement No 360.